Yves DURET
Ehpad Le Refuge protestant
rue St Jacques 81200 Mazamet

Le 5 juillet 2022

à

PLU de
Fontiès Cabardès.

Je suis l'ancien propriétaire de La Canade (de 1957 à 2009) et habitant de Fontiès de 1957 à 2022. J'aime bien cette commune et me réjouis qu'elle s'embellisse. Pour cela, il faut, en général investir et les investissements se sont réalisés grâce au PLU bien en place : golf, salle polyvalente et sans doute d'autres investissements.

C'est pourquoi je suis favorablement pour <u>approuver le PLU</u> et je le fais savoir par ce courrier.

Duret

À, Monsieur le commissaire d'enquête publique du PLU de Fontiers Cabardes,

De, Cécile Hollard, éleveuse, fromagère au Colombier de 1980 à 2019. J'ai transmis mon activité agricole à mon fils et sa compagne.

Entre voisins agriculteurs ,l'entraide a toujours éxisté et j'ai travaillé à la Canade pour des chantiers collectifs (ensilage, foins, labours, bûcheronnage, ramassage des patates...) ou des coups de main pour le troupeau (clôtures des parcs à vaches,prophylaxie, soins, manutention du troupeau...).

Nos familles s'entraidaient tout comme le monde paysan a l'habitude et le besoin de le faire (si toutefois il reste assez de femmes et d'hommes agriculteurs sur des petites fermes actives et vivantes dans nos montagnes!

Le PLU comporte un UTN avec projet de golf et gros projet immobilier, sur la ferme de la Canade.

Sur celle-ci et ses versants proches ,se trouvent plusieurs captages d'eau alimentant les fontaines de Fontiers. Cette ferme , une des plus "fraiches" de Fontiers,du temps de l'élevage bovins viande qu'elle produisait , connaissait déjà des pénuries d'eau en période de sècheresse, malgré un couvert végétal bien plus développé et une activité agricole raisonnée,.

Eau:

Un golf nécessite une énorme quantité d'eau pour maintenir un “green” à peu près en état.

Toute l'eau prélevée pour arroser ces pelouses diminuera le maintien des couverts végétaux (forêts, friches, prairies...) et le maintien de la biodiversité que l'on sait déjà bien attaquée avec le réchauffement climatique.

Le projet de rétention d'eau en hiver, mis en avant par Telcapi, utilisera cette ressource de plus en plus difficile d'accès à tous, au profit d'une poignée de touristes privilégiés.

Je ne suis pas contre faire des réserves d'eau pour faire face aux sécheresses de plus en plus fortes et fréquentes, mais que ces réserves soient partagées et utilisées au profit de tous, pour le maintien de la biodiversité , des productions alimentaires, d'eau potable...

Pollution:

Le golf en lui même demande un entretien très gourmand en pesticides, taupicides...On connaît aujourd'hui les effets nocifs de ces produits, qui pollueront l'environnement, les productions agricoles, pastorales et les cours d'eau environnants.

C H

Biodiversité:

La Canade est un lieu riche en faunes, flores, insectes... De plus une zone humide (protégée aujourd'hui)sera forcément impactée par le pélèvement de réserves d'eau et d'arrosage en son amont.

Modifier la vocation de ses terres, créer des prairies artificielles, faire encore tomber des haies, des arbres , bétonner, goudronner, appauvrira encore la biodiversité sur ces lieux et forcément sur ses alantours.

Le projet immobilier à la clé

Quelque soit la taille et le nombre , le type de logements/commerces envisagés, pour une occupation saisonnière ou permanente, des constructions éloignées du centre du village, bétonnant une telle surface de prairies et bois, renforceront l'imperméabilisation des sols et la non pénétration des eaux de pluies , phénomène qui amplifie grandement les inondations mortelles et ravageuses telles qu'on les a connues en 2018.

On sait que ces phénomènes dangereux vont être de plus en plus fréquents, je ne comprends pas qu'on puisse encore aujourd'hui envisager de tels projets, encore plus sur des terres agricoles!

De plus, la viabilisation de ces constructions représente un coût très élevé. Pour le moment, l'entreprise Telcapi s'est engagée (au moins verbalement) à les prendre en charge . Quels travaux s'engage à faire Telcapi éxactement? Quel contrat a été signé avec la municipalité à ce propos? Que se passerait-il si une autre entreprise reprennait ces chantiers?

D'autre part, qui entretiendra toutes ces infrastructures à l'avenir, qu'elles fonctionnent ou pas, que cette zone urbanisée soit remplie ou non?

Créer des emplois sur Fontiers, évidemment on ne peut qu'être pour!

Mais pas à ce prix!!

Peut-on être sûr que les entreprises locales seront réellement employées (qui nous garantit que les promoteurs ne viendront pas avec leurs propres boîtes de travaux publics ou autres artisans?)

Combien d'emplois seront véritablemnt pérénnisés? On sait que l'entretiend'un golf en lui même n'embauche que très peu de monde, surtout l'hiver.

D'autres emplois lsur les villages de vacances, hotels etc? Qui garantit que ces emplois seront directemnt octroyés sur place ?

C.H

Le PADD nous informe de multiples engagements plus que louables et nécessaires pour le développement de notre village, auxquels le PLU est censé engager notre commune. Parmi ceux-ci:

- le maintien d'un dynamisme fort au sein du vieux village, pour y favoriser l'activité commerciale, touristique et sociale... Je ne vois pas en quoi inventer une nouvelle zone urbanisée à 3 kms du centre peut mettre en pratique cet engagement. peut-être même que ce nouveau pôle écartera le maintien des commerces, restaurants, voir les locations de gîtes actuels du village, au profit des leurs

- un développement harmonieux du nombre d'habitants...si vraiment le nombre de logements envisagé était rempli ,à combien d'habitants passerions-nous?

- des équipements urbains proches du centre pour éviter des viabilisations éloignées, lourdes écologiquement et financièrement...

Sur ces points déjà, ce projet de golf ne respecte pas le PADD.

La Canade, lieu de consommation touristique de privilégiés, NON!

Faire de la Canade un lieu exemplaire de réserve de biodiversité, lui maintenir sa vocation agricole avec production maraîchère ,arboricole, fourragère, en faire une ferme école, un lieu d'accueil , de formation...

Appeller les villageois à s'investir, réfléchir et construire un avenir à la Canade tout en pensant aux générations futures!!!

Que notre commune se batte pour que la Canade redevienne un lieu plein de vie, d'emplois (l'activité agricole en est demande use!), de réalisations autres créatrices d'emplois et protectrices de l'environnement! D'autres communes y arrivent, pourquoi pas nous?

Le rêve!!! auquel je participerai volontiers!!!

J'aimerais que l'on puisse continuer à se balader sur des chemins publics dans des espaces ensoleillés ou ombragés, abrités des vents et vivants!

C.F.

Cécile Hollard,

J'avais envoyé à la mairie de Fontiers, dans le cadre de la concertation publique pour l'étude du PLU, une demande de modification de classement en zone naturelle, de la parcelle 1436 sur la quelle se situe ma maison.

La réponse a été négative, au nom de la protection de la biodiversité !
Un agrandissement de 40 m2 par rapport aux dizaines d'hectares où la biodiversité va être entièrement malmenée, voir condamnée par l'urbanisation et les pesticides du golf, je ne vois pas la justesse de ce refus. D'autant qu'étant sensible à ce sujet, je me charge de mettre en place des végétaux favorisant cette biodiversité !

Toutes les maisons du village sont dans une zone à urbaniser...
Je trouve donc que cette réponse est également injuste envers moi et mon projet d'agrandissement minime, pour une maison de 35m2 que j'ai achetée début 2020 avec possibilité d'agrandissement !
L'agence immobilière qui la vendait annonçant que la mairie attestait de la constructibilité de cette parcelle sans limite de surface d'agrandissement !

Je, soussigné, Jean-Michel GUALDE agissant tant en mon nom personnel, qu'en ma qualité de représentant légal et statutaire de la SCI LOGO et de l'entreprise loueuse des gîtes et des chambres d'hôtes qui se trouve dans les dits locaux, ainsi qu'en ma qualité d'entrepreneur en bâtiment, tiens à faire les observations ci après :

Le projet de golf intégré au PLU est de nature à accroitre l'activité des entreprises sus mentionnées en toute période de l'année. Ceci représente un atout majeur et une plus value patrimoniale. Raisons pour lesquelles, je souhaite que le PLU soit validé en l'état.

Jean-Michel GUALDE
Domaine de Malouzies - 11390 Fontiers Cabardès
☎ 04 68 26 59 53 - 06 71 10 49 82

Domaine de MALOUZIES
Rue du Bois
11390 FONTIERS-CABARDES
04.68.26.59.53 - 06.71.10.49.82

SCI LOGO
Domaine de Malouzies
11390 FONTIERS-CABARDES
Tél:04.68.26.59.53 - 06.71.10.49.82

BERNARD Mélanie
6 rue de la Mairie
11170 Montolieu

À l'attention de Monsieur le Maire
Mairie de Fontiers-Cabardès
11390 Fontiers-Cabardès

Montolieu, le 29 juin 2022,

Monsieur le Maire,

Par la présente lettre j'aspire à attirer votre attention sur le projet de Golf. Je suis une nouvelle arrivante dans la région et compte m'y installer en tant qu'exploitante agricole.

Je suis une fervente défenseuse de la nature et de la biodiversité et ce projet me peine énormément.

La disparition de la terre agricole est nocive pour l'avenir de nos enfants, la biodiversité est un bien précieux à ce jour et notre devoir est de la protéger, je suis d'autant plus inquiète par la diminution de la ressource en eau que ce projet va impacter, de plus la destruction de ces zones tampon en amont peut accentuer le risque d'inondation en aval.

Aidez-nous à sauvegarder nos précieuses terres, nous en avons besoin pour vivre, tout simplement.

J'espère que cette modeste lettre pourra contribuer à arrêter ce projet qui me semble être une très grosse erreur.

Merci d'avoir pris le temps de me lire, sincères salutations.

BERNARD Mélanie

Bernard

P.S, veuillez accuser réception de cette lettre sur mon mail melanber83@gmail.com.

Merci

Bonjour,

Je viens à ce jour en tant qu'habitante de Fontiers cabardés depuis plus de dix ans vous faire part de mes réflexions au sujet du PLU.

D'abord une première réflexion sur l'UTN : je suis dans l'incompréhension totale quant au premier argument avancé par Montagne Noire Avenir qui évoque les terres agricoles.

Les terres agricoles ne sont elles pas toujours proposées en premier aux agriculteurs (préhension SAFER)?A ma connaissance, il n'y a pas eu de proposition d'achat d'agriculteur même en se regroupant.

Pour le probléme de l'eau, n'existe il pas des gazons peu gourmands en eau ou bien gazon synthétique ?

Pour ma part, la plus grande crainte est liée au côté financier avec cette pénalité de 300 euros par jour pendant 30 ans. Que fait on ? On arrête les investissements, on augmente les impôts fonciers ou bien le village se meurt lentement faute de moyens. Dommage, puisque depuis plusieurs années il est en train de reprendre vie grâce à la dynamique de la municipalité et des différentes associations.

Venons en au PLU, pour moi la construction d'une salle polyvalente est une plus value incontournable pour que la vie du village s'enrichisse d'une sécurité supplémentaire pour l'organisation de toutes les manifestations. Elle sera un plus aussi pour recréer une dynamique sportive et servira aux enfants de l'école pour pouvoir en toutes circonstances exercer un sport en milieu couvert. L'école étant pour moi le pilier principal de la vie d'un village en milieu rural.

Dans le dernier tract de Montagne Noire Avenir, la démocratie est mise fortement en cause.

La démocratie n'est il pas le vote de la population pour mettre en place des personnes capables de gérer l'argent public ? Contester quoi que se soit coûte toujours beaucoup d'argent ! Faire au mieux avec les moyens du bord est toujours un équilibre difficile à trouver.

Je ne sais pas vraiment si les deux projets sont intimement liés, PLU et UTN mais j'espère sincérement que la salle polyvalente verra rapidement le jour pour ne plus avoir une dépendance à qui que se soit pour faire vivre pleinement notre village.

Pour conclure, j'espére que la validation du PLU sera effective dans les délais impartis.

Habitante de Fontiers cabardés
JOUCLA Dominique

- Mr MENENDEZ Pierre Fontiers-cités le 28/06/22

Je suis d'accord pour le PLU tel qu'il est présenté, je soutiens la municipalité dans sa démarche.

Je soutiens également le projet de "GOLF" qui est une bonne chose pour la commune, créations d'emplois pour les jeunes du village et des rédactrices pour les finances de la commune.

Menendez

Loïc Ragot et Danaë Peratinos
4 chemin du bois
11390 Fontiers-Cabardès

M. Edmond de CHIVRÉ, commissaire enquêteur,
Mairie Fontiers-Cabardès,
5 rue de la mairie,
11390 Fontiers-Cabardès

Fontiers-Cabardès, le 20 juin 2022

Objet : Demande de révision de la densité souhaitée pour l'OAP sectorielle "chemin du bois"

Monsieur,

Nous souhaitons attirer votre attention sur l'OAP sectorielle "chemin du bois" apparaissant aux pages 27 et 28 du document intitulé « Orientations d'Aménagement et de Programmation ».
Il y est indiqué que le nombre de lots escompté est de 13 à 16, or il faut savoir que des travaux ont déjà été menés il y a une quinzaine d'années sur ce terrain afin de le viabiliser (PC1115005K0002), pour un total de cinq habitations.

On trouve des preuves de ces travaux sur le terrain et sont jointes en annexe 1 les photos des compteurs, boites aux lettres, et gaines et regards présents sur le terrain, en état de fonctionnement. Vous trouverez aussi, en annexe 2, une vue aérienne datant de la période 2006-2010 montrant les travaux de terrassement entrepris, conformément au plan de masse (annexe 3) présent dans le permis de construire et que l'on retrouve sur le terrain.

Nous avons le projet, à très court terme (offre d'achat en cours, en attente d'une ordonnance permettant la vente – celle-ci faisant suite à une liquidation judiciaire), d'acheter ce terrain et de profiter de la viabilisation existante, mais le nouveau PLU pourrait nous en empêcher, du fait d'un nombre de lots escompté incompatible avec les réseaux existants. Aussi nous vous remercierions de bien vouloir revoir la fourchette de lots escomptés, passant à « 5 à 16 lots »,

Pour appuyer notre propos, il est à noter que la zone en question est éloignée du centre du village et qu'une densité plus faible que pour les autres zones AU serait cohérente au regard des parcelles avoisinantes (plan cadastral en annexe 4).

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à notre demande,

Loïc Ragot et Danaë Peratinos

PS : Il est à considérer que la commune souhaite augmenter la population de 44 habitants d'ici à 2033 et a prévu dans le PLU la création de 43 logements, ce qui est beaucoup pour atteindre cet objectif. La diminution de la densité sur le secteur "chemin du bois" ne viendrait donc pas à l'encontre de cet objectif.

Annexe 1

Compteurs électriques (actuellement 2/7 utilisés) :

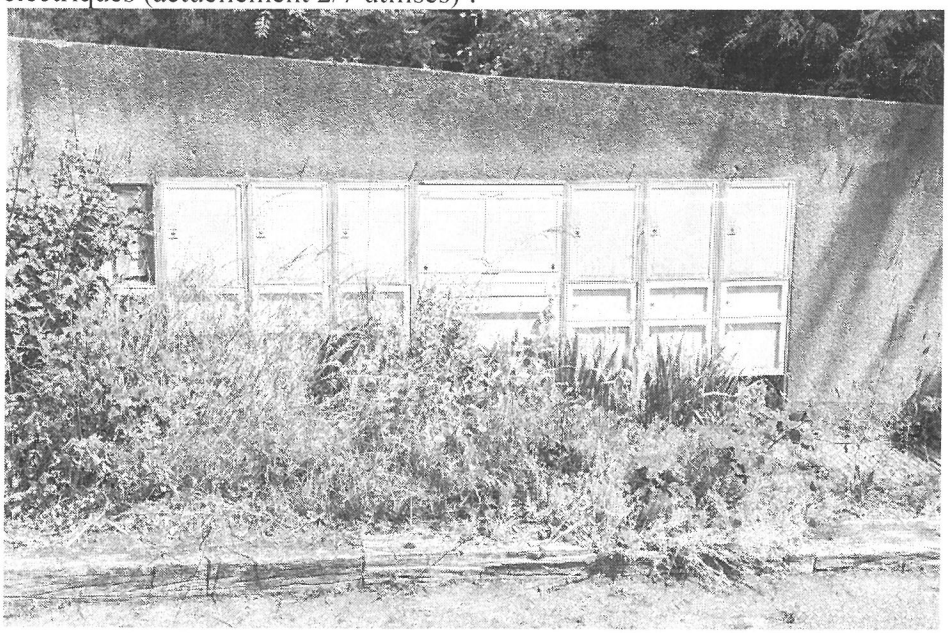

Compteurs d'eau (2/7 utilisés)

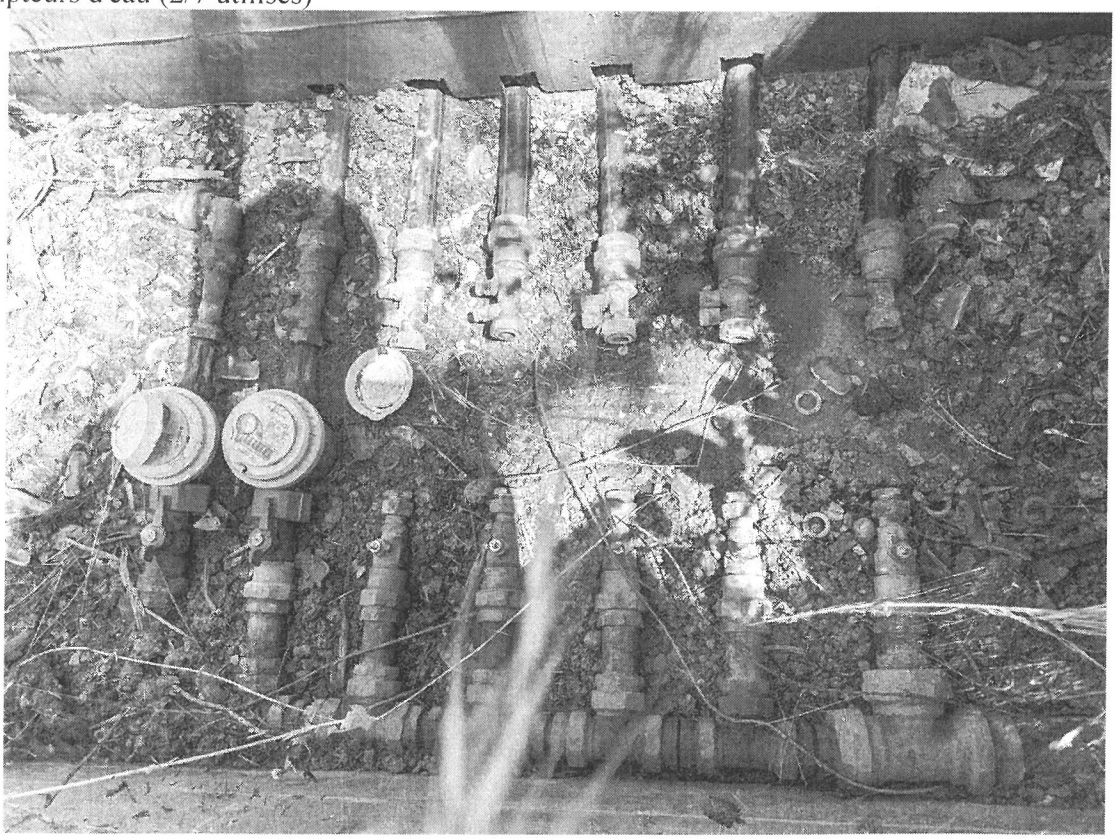

Boites aux lettres (2/7 utilisés, 2/7 dégradées) :

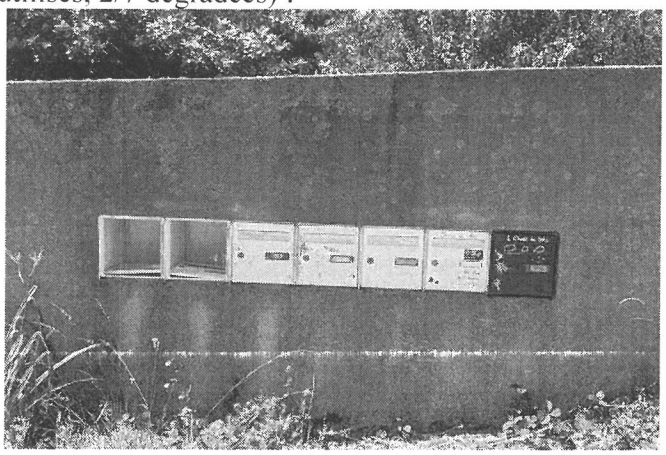

Sortie des tuyau d'eau, gaines EDF et télécoms et regard assainissement à l'emplacement de l'une des habitations prévues :

État d'un regard :

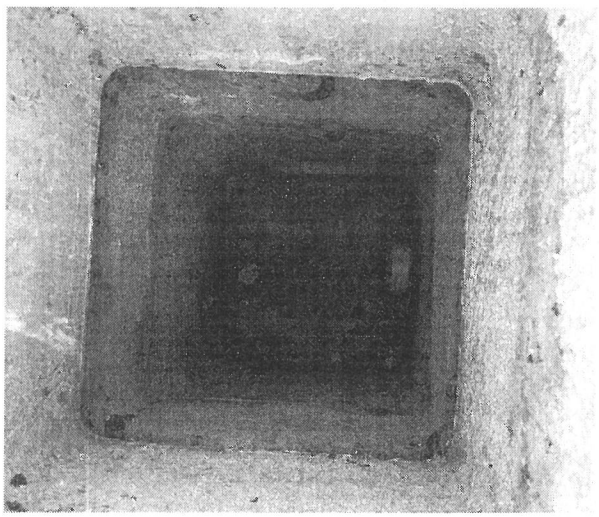

Annexe 2

Source : https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/photographies-aeriennes-2006-2010

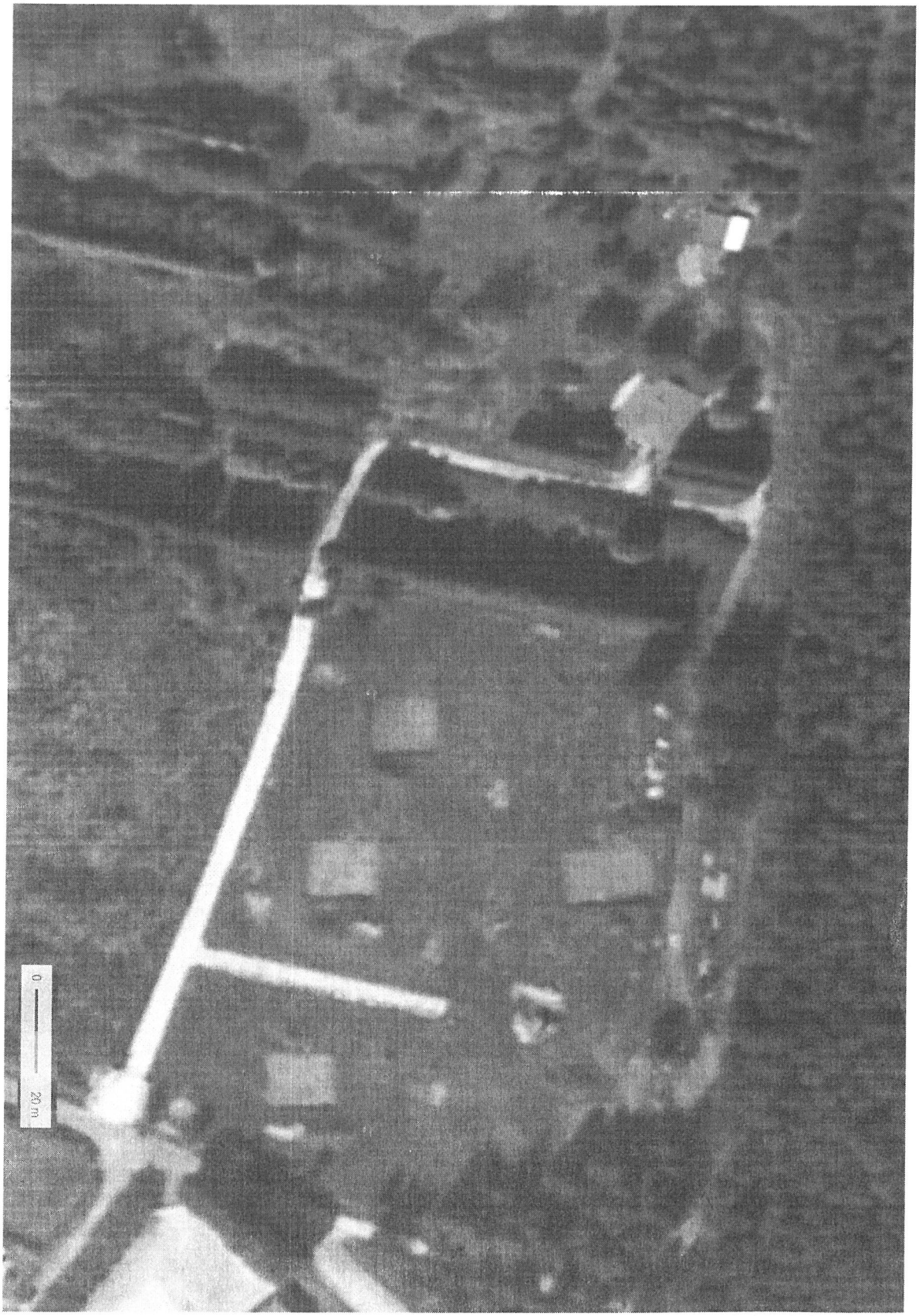

Annexe 3

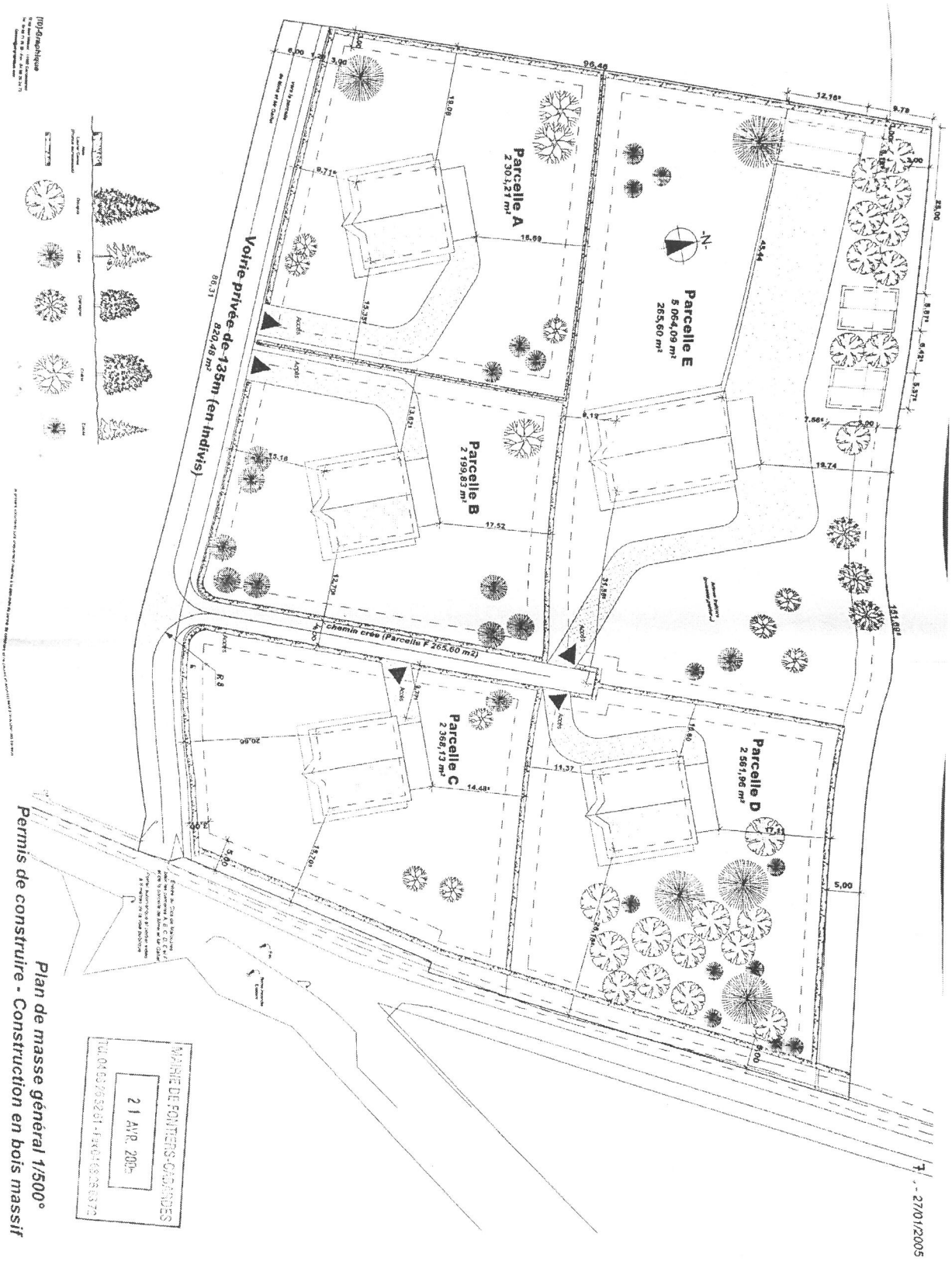
Parcelle A
2 303,21 m²
Parcelle B
2 199,83 m²
Parcelle C
2 368,13 m²
Parcelle D
2 561,96 m²
Parcelle E
5 064,09 m²
265,60 m²
Voirie privée de 135m (en indivis)
820,48 m²
chemin crée (Parcelle F 265,60 m2)
Plan de masse général 1/500°
Permis de construire - Construction en bois massif
MAIRIE DE FONTIERS-CABARDES
21 AVR. 2005
27/01/2005

Annexe 4

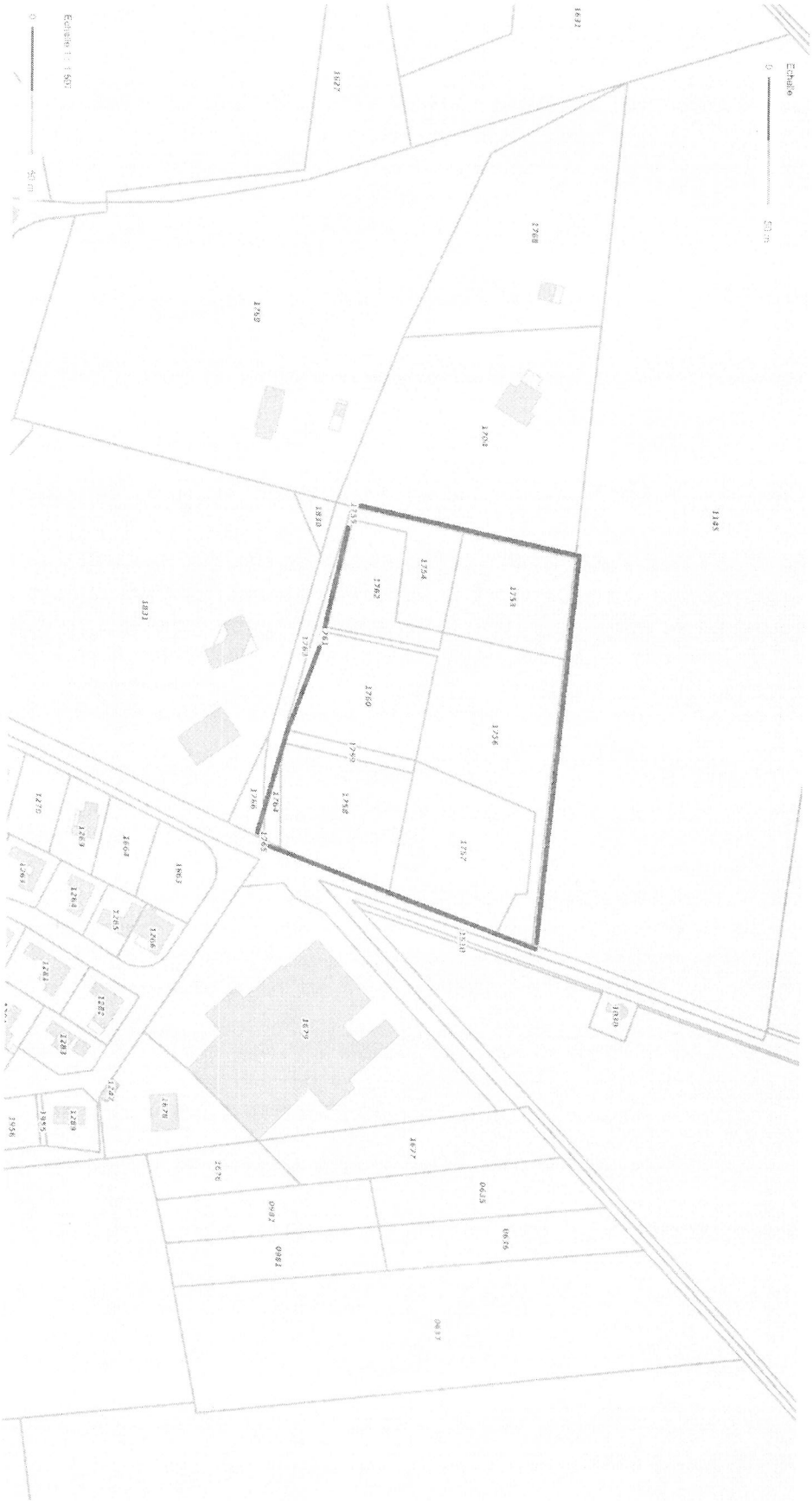
Echelle
0
50 m
1672
1677
1708
1705
1745
1821
1830
1835
1754
1753
1762
1761
1760
1756
1759
1748
1747
1763
1764
1766
1765
1750
1749
1679
1678
1677
0695
0696
0697
1470
1469
1468
1465
1466
1464
1463
1462
1461
1460
1459
1458
1457
1456
1455
1454
1453
1452
1451
1450
1449
1448
1447
1446
1445
1444
1443
1442
1441
1440
1439
1438
1437
1436
1435
1434
1433
1432
1431
1430
1429
1428
1427
1426
1425
1424
1423
1422
1421
1420
1419
1418
1417
1416
1415
1414
1413
1412
1411
1410
1409
1408
1407
1406
1405
1404
1403
1402
1401
1400
1399
1398
1397
1396
1395
1394
1393
1392
1391
1390
1389
1388
1387
1386
1385
1384
1383
1382
1381
1380
1379
1378
1377
1376
1375
1374
1373
1372
1371
1370
1369
1368
1367
1366
1365
1364
1363
1362
1361
1360
1359
1358
1357
1356
1355
1354
1353
1352
1351
1350
1349
1348
1347
1346
1345
1344
1343
1342
1341
1340
1339
1338
1337
1336
1335
1334
1333
1332
1331
1330
1329
1328
1327
1326
1325
1324
1323
1322
1321
1320
1319
1318
1317
1316
1315
1314
1313
1312
1311
1310
1309
1308
1307
1306
1305
1304
1303
1302
1301
1300
1299
1298
1297
1296
1295
1294
1293
1292
1291
1290
1289
1288
1287
1286
1285
1284
1283
1282
1281
1280
1279
1278
1277
1276
1275
1274
1273
1272
1271
1270
1269
1268
1267
1266
1265
1264
1263
1262
1261
1260
1259
1258
1257
1256
1255
1254
1253
1252
1251
1250
1249
1248
1247
1246
1245
1244
1243
1242
1241
1240
1239
1238
1237
1236
1235
1234
1233
1232
1231
1230
1229
1228
1227
1226
1225
1224
1223
1222
1221
1220
1219
1218
1217
1216
1215
1214
1213
1212
1211
1210
1209
1208
1207
1206
1205
1204
1203
1202
1201
1200
1199
1198
1197
1196
1195
1194
1193
1192
1191
1190
1189
1188
1187
1186
1185
1184
1183
1182
1181
1180
1179
1178
1177
1176
1175
1174
1173
1172
1171
1170
1169
1168
1167
1166
1165
1164
1163
1162
1161
1160
1159
1158
1157
1156
1155
1154
1153
1152
1151
1150
1149
1148
1147
1146
1145
1144
1143
1142
1141
1140
1139
1138
1137
1136
1135
1134
1133
1132
1131
1130
1129
1128
1127
1126
1125
1124
1123
1122
1121
1120
1119
1118
1117
1116
1115
1114
1113
1112
1111
1110
1109
1108
1107
1106
1105
1104
1103
1102
1101
1100
1099
1098
1097
1096
1095
1094
1093
1092
1091
1090
1089
1088
1087
1086
1085
1084
1083
1082
1081
1080
1079
1078
1077
1076
1075
1074
1073
1072
1071
1070
1069
1068
1067
1066
1065
1064
1063
1062
1061
1060
1059
1058
1057
1056
1055
1054
1053
1052
1051
1050
1049
1048
1047
1046
1045
1044
1043
1042
1041
1040
1039
1038
1037
1036
1035
1034
1033
1032
1031
1030
1029
1028
1027
1026
1025
1024
1023
1022
1021
1020
1019
1018
1017
1016
1015
1014
1013
1012
1011
1010
1009
1008
1007
1006
1005
1004
1003
1002
1001
1000
999
998
997
996
995
994
993
992
991
990
989
988
987
986
985
984
983
982
981
980
979
978
977
976
975
974
973
972
971
970
969
968
967
966
965
964
963
962
961
960
959
958
957
956
955
954
953
952
951
950
949
948
947
946
945
944
943
942
941
940
939
938
937
936
935
934
933
932
931
930
929
928
927
926
925
924
923
922
921
920
919
918
917
916
915
914
913
912
911
910
909
908
907
906
905
904
903
902
901
900
899
898
897
896
895
894
893
892
891
890
889
888
887
886
885
884
883
882
881
880
879
878
877
876
875
874
873
872
871
870
869
868
867
866
865
864
863
862
861
860
859
858
857
856
855
854
853
852
851
850
849
848
847
846
845
844
843
842
841
840
839
838
837
836
835
834
833
832
831
830
829
828
827
826
825
824
823
822
821
820
819
818
817
816
815
814
813
812
811
810
809
808
807
806
805
804
803
802
801
800
799
798
797
796
795
794
793
792
791
790
789
788
787
786
785
784
783
782
781
780
779
778
777
776
775
774
773
772
771
770
769
768
767
766
765
764
763
762
761
760
759
758
757
756
755
754
753
752
751
750
749
748
747
746
745
744
743
742
741
740
739
738
737
736
735
734
733
732
731
730
729
728
727
726
725
724
723
722
721
720
719
718
717
716
715
714
713
712
711
710
709
708
707
706
705
704
703
702
701
700
699
698
697
696
695
694
693
692
691
690
689
688
687
686
685
684
683
682
681
680
679
678
677
676
675
674
673
672
671
670
669
668
667
666
665
664
663
662
661
660
659
658
657
656
655
654
653
652
651
650
649
648
647
646
645
644
643
642
641
640
639
638
637
636
635
634
633
632
631
630
629
628
627
626
625
624
623
622
621
620
619
618
617
616
615
614
613
612
611
610
609
608
607
606
605
604
603
602
601
600
599
598
597
596
595
594
593
592
591
590
589
588
587
586
585
584
583
582
581
580
579
578
577
576
575
574
573
572
571
570
569
568
567
566
565
564
563
562
561
560
559
558
557
556
555
554
553
552
551
550
549
548
547
546
545
544
543
542
541
540
539
538
537
536
535
534
533
532
531
530
529
528
527
526
525
524
523
522
521
520
519
518
517
516
515
514
513
512
511
510
509
508
507
506
505
504
503
502
501
500
499
498
497
496
495
494
493
492
491
490
489
488
487
486
485
484
483
482
481
480
479
478
477
476
475
474
473
472
471
470
469
468
467
466
465
464
463
462
461
460
459
458
457
456
455
454
453
452
451
450
449
448
447
446
445
444
443
442
441
440
439
438
437
436
435
434
433
432
431
430
429
428
427
426
425
424
423
422
421
420
419
418
417
416
415
414
413
412
411
410
409
408
407
406
405
404
403
402
401
400
399
398
397
396
395
394
393
392
391
390
389
388
387
386
385
384
383
382
381
380
379
378
377
376
375
374
373
372
371
370
369
368
367
366
365
364
363
362
361
360
359
358
357
356
355
354
353
352
351
350
349
348
347
346
345
344
343
342
341
340
339
338
337
336
335
334
333
332
331
330
329
328
327
326
325
324
323
322
321
320
319
318
317
316
315
314
313
312
311
310
309
308
307
306
305
304
303
302
301
300
299
298
297
296
295
294
293
292
291
290
289
288
287
286
285
284
283
282
281
280
279
278
277
276
275
274
273
272
271
270
269
268
267
266
265
264
263
262
261
260
259
258
257
256
255
254
253
252
251
250
249
248
247
246
245
244
243
242
241
240
239
238
237
236
235
234
233
232
231
230
229
228
227
226
225
224
223
222
221
220
219
218
217
216
215
214
213
212
211
210
209
208
207
206
205
204
203
202
201
200
199
198
197
196
195
194
193
192
191
190
189
188
187
186
185
184
183
182
181
180
179
178
177
176
175
174
173
172
171
170
169
168
167
166
165
164
163
162
161
160
159
158
157
156
155
154
153
152
151
150
149
148
147
146
145
144
143
142
141
140
139
138
137
136
135
134
133
132
131
130
129
128
127
126
125
124
123
122
121
120
119
118
117
116
115
114
113
112
111
110
109
108
107
106
105
104
103
102
101
100
99
98
97
96
95
94
93
92
91
90
89
88
87
86
85
84
83
82
81
80
79
78
77
76
75
74
73
72
71
70
69
68
67
66
65
64
63
62
61
60
59
58
57
56
55
54
53
52
51
50
49
48
47
46
45
44
43
42
41
40
39
38
37
36
35
34
33
32
31
30
29
28
27
26
25
24
23
22
21
20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1
Echelle 1:1 507
0
50 m

Villemoustaussou, le 21 Juin 2022

Mme SANCHEZ Josette Monique
425, Chemin des Plos
11620 VILLEMOUSTAUSSOU

à

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Mairie de FONTIERS CDES

Monsieur le Commissaire,

La consultation du projet d'élaboration du PLU auprès de M, le Maire de Fontiers m'amène à faire la constatation suivante :

Je suis propriétaire d'une parcelle située en pleine zone urbanisée au cœur du village lieu dit « La Samaritaine » attenante à une maison construite depuis de nombreuses années, Il serait donc logique que celle ci devienne constructible,

Cette parcelle cadastrée Section U 1795 lieu dit « Le Village » d'une contenance de 660 m2 ne figure pas sur le nouveau projet de PLU,

Je vous serai reconnaissante de bien vouloir tenir compte de mes observations dans l'élabaration du nouveau projet,

Avec mes remerciements, veuillez agréer, Monsieur, mes respectueuses salutations

J. Sanchez

De Michel DEGRÉ 400 Les Tafies Montolieu
Retraité. ancien chef d'entreprise.

à Monsieur le Commissaire Enquêteur

Objet - Projet de Création d'un Golf avec urbanisation

Monsieur

A ce projet qui annonce des impacts très sévères, je tiens à vous exprimer mon <u>opposition la plus ferme</u>.
Alors que tous les indicateurs de démographie, d'évolution du climat mesurés, vérifiés faisant l'unanimité de la Communauté scientifique tout aussi le GIEC, L'ONU; démontrent la nécessité absolue de préserver les terres agricole pour assurer les ressources de nourritures indispensables <u>à la vie des hommes</u>
Les besoins alimentaires sont en hausse - la population en détresse alimentaire augmentent sérieusement.
La création d'un tel golf c'est détruire le milieu, agresser la biodiversité et c'est ajouter des pollutions chimiques importants (fertilisants - Pesticides)
C'est aussi un prélèvement massif d'eau aux dépens de l'environnement et des besoins à venir en aval.
Un tel projet économique à caractère touristique est inacceptable - Il serait un outrage et <u>un crime contre la vie</u> vis à vis des besoins humains ici et au delà.

le 21/6/2022

De Evelyne NEGRE Eleveur et agricultrice
400 chemin de las Topios Retraite
11170 MONTOLIEU
à Monsieur le Commissaire Enquêteur

Objet - Projet de création d'un golf avec urbanisation

Monsieur

A ce projet qui annonce des impacts très sévères, je tiens à vous exprimer mon <u>opposition la plus ferme</u>.
Alors que tous les indicateurs de démographie, d'évolution du climat mesurés, vérifiés faisant l'unanimité de la Communauté scientifique tout aussi le GIEC, L'ONU; démontrent la nécessité absolue de préserver les terres agricole pour assurer les ressources de nourritures indispensables <u>à la vie des hommes</u>
Les besoins alimentaires sont en hausse - la population en détresse alimentaire augmentent sérieusement.
La création d'un tel golf c'est détruire le milieu, agresser la biodiversité et c'est ajouter des pollutions chimiques importants (fertilisants - Pesticides)
C'est aussi un prélèvement massif <u>d'eau</u> aux dépens de l'environnement et des besoins à servir en aval.
Un tel projet économique à caractère touristique est inacceptable - Il serait un outrage et <u>un crime contre la vie</u> vis à vis des besoins humains ici et au delà.

le 21 Juin 2022

Fontiers-Cabardès, le 7 Juillet 2022

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je m'appelle Laure Cecilio, j'ai grandi dans la Montagne Noire à Fontiers-Cabardès jusqu'à mes 18 ans. J'en suis ensuite partie pour mes études et pour mener ma vie d'adulte. Mais je suis toujours revenue à Fontiers car c'est là qu'est la maison de ma mère et d'autres êtres chers. Je vis aujourd'hui à Cesseras, commune du Minervois, à un peu moins d'une heure d'ici. C'est une région sèche, où l'on manque cruellement d'eau et ce phénomène est visible chaque année un peu plus fortement. A Fontiers, il l'est moins, et pourtant... Il a lieu aussi comme un peu partout sur cette planète, et je ne vous apprends rien, ni sur le phénomène, ni sur ses causes, ni sur ses conséquences sur le vivant, humain et non humain. L'humain, lui, est cependant un grand responsable de ce qui se passe là et de la destruction du milieu dans lequel il vit.

Si je vous écris aujourd'hui, c'est parce que je crois aussi que c'est dans la responsabilité, le devoir et dans la capacité de ce même humain d'inverser ce phénomène de destruction, ou tout au moins de faire de son mieux pour cela.

Or, le nouveau PLU de Fontiers-Cabardès inclut un projet de développement touristique que je nommerai « golf » bien qu'il soit plus que cela. Ce projet est à mon sens contraire à tout ce contre quoi aujourd'hui une partie du monde -politique compris- se dresse, en réaction à l'urgence climatique.

En effet

- Il inclut une artificialisation des terres qui empêchera le ruissellement naturel des eaux ce qui provoquera des dégâts importants dont l'étendue n'est pas mesurable mais qui s'étendra bien au-delà du périmètre concerné
- Il implique l'utilisation de pesticides –ceux autorisés, bien sûr - qui auront un impact sur toute la flore et faune locale et qui viendront se déverser dans les ruisseaux où boivent les animaux sauvages et d'élevage. Et c'est sans compter sur les dommages collatéraux et sur le long terme puisque l'eau coule au-delà des frontières communales
- Il confisque des terres agricoles (parmi les meilleures du territoire) qui permettraient potentiellement de nourrir un grand nombre de gens et cela au profit d'un projet destiné à un petit nombre de personnes privilégiées.

Certes, on argumentera que cela permettrait peut-être de développer l'économie locale et de créer quelques emplois. Mais d'une part il y a d'autres moyens de développer le tourisme local et des initiatives locales témoignent d'alternatives en harmonie avec les problématiques actuelles, et d'autre part, les exemples d'implantation de golfs ailleurs en

France dans ce type de territoire montrent de manière criante leur échec et leurs impacts néfastes sur l'environnement et l'économie.

Monsieur le commissaire enquêteur, je suis une enfant de ce village et de cette Terre, comme nous tous et je me sens responsable d'elle et du vivant qui la peuple. On se désespère tous les jours devant notre impuissance à agir face aux catastrophes, aux décisions qui sont prises sans tenir compte de notre avis. Or, là, aujourd'hui, il est possible d'agir. En émettant un avis fermement défavorable au PLU et à ce projet de construction de golf, j'utilise ma puissance d'agir. J'espère qu'elle sera entendue, relayée et qu'elle rayonnera.

Dans l'espoir et le désir que cette lettre sera lue et mon propos entendu, je vous souhaite, Monsieur le commissaire enquêteur, le meilleur.

Laure Cecilio

Montréal le 6 Juillet 2022.

Monsieur,

je m'adresse à vous en ce qui concerne le projet immobilier, et de golfe à Fontiers Cabardès. Nombreux sont les inconvénients qu'un tel projet va générer dans les années à venir mais celui qui me touche le plus est le suivant :
La disparition massive de terres agricoles que génèrent tous les projets de la sorte. Agriculteur depuis plus de 35 ans, je ne peux me résoudre sans réagir, à voir de bonnes terres affectées à des constructions ou à des loisirs alors qu'il est actuellement si difficile pour de jeunes agriculteurs de trouver où s'installer.

Je pense que l'octroi et l'usage de la terre ne doivent pas concerner que les "bons payeurs" quelque soit l'éthique de leur projet.

Je vous invite à donner un avis défavorable

à ce projet, ou plus exactement à l'ensemble le mien, afin que ces terres - jugées non rentable si ce projet de golfe est refusé à Telcapi - puissent un jour être rachetés par des collectifs de citoyens, pour y installer des agriculteurs soucieux de l'environnement.

Avec tous mes remerciements -

L. Manalt.

Bonnin-Manalt
adresse : Ste Raffine - 11290 Montréal.
mail : laudelaude@outlook.com.

Zimbra **carcassonne@ldh-france.org**

Contribution à l'enquête publique - PLU de Fontiers Cabardès

De : carcassonne@ldh-france.org lun., 11 juil. 2022 13:34

Objet : Contribution à l'enquête publique - PLU de Fontiers Cabardès 1 pièce jointe

À : plu fontiers <plu.fontiers@orange.fr>

Bonjour Monsieur de Chivre,

Voici la contribution de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) à l'enquête publique relative au PLU de Fontiers-Cabardès.

Je vous prie de bien vouloir enregistrer cette contribution dans le dossier d'enquête publique.

Cordialement.

La présidente de la section LDH de Carcassonne,

Anne Mas-Galaup

avis_LDH_Carcassonne_sur_golf_Fontiers_Cabardes.pdf
64 ko

Contribution de la ligue des droits de l'Homme (section de Carcassonne) déposée dans le cadre de l'enquête publique sur le plan local d'urbanisme de Fontiers Cabardès

Monsieur le commissaire enquêteur,

La Ligue des Droits de l'Homme (LDH), section de Carcassonne, souhaite vous faire part de son opposition au projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) soumis actuellement à enquête publique. Ce PLU autorise en effet un projet de golf qui nous paraît irrespectueux du droit à un environnement sain, propre et durable et ignorant des enjeux agricoles et environnementaux.

Lors de son 91ème congrès, la LDH a adopté le 6 juin 2022 la résolution "environnement, écologie et droits" qui témoigne d'une évolution de sa position politique. Cette évolution nous amène à intervenir aujourd'hui dans le cadre de cette enquête publique.

Alors que les discours officiels appellent à stopper l'artificialisation des espaces naturels et agricoles en France, notamment au travers de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, nous constatons, au contraire, que ce PLU autorise une très forte consommation d'espaces agricoles.

PRÉSENTATION DU PROJET DE PLU

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU programme :
- un parcours de golf 18 trous avec club house, bar et restaurant,
- un hôtel restaurant 4 étoiles de 80 chambres et restaurant gastronomique de 170 couverts,
- un complexe résidentiel de 68 villas, 52 maisons et 165 appartements.

Le projet immobilier prévoit donc la construction de 285 logements touristiques alors que, selon les données Insee 2019, la commune compte 295 logements (204 résidences principales et 87 résidences secondaires).

Le rapport de présentation du PLU indique que ce projet a fait l'objet d'une autorisation d'Unité Touristique Nouvelle (UTN). L'arrêté autorisant l'UTN comprend la réalisation d'un golf 18 trous sur 76 ha ainsi que la réalisation de bâtiments connexes. Ces bâtiments regroupent un hôtel-restaurant quatre étoiles de 14 500 m², des locaux techniques et d'entretien de 2 700m², des unités résidentielles comprenant 45 villas et 50 appartements pour une superficie totale de 11 690 m², des logements pour le personnel sur 1 000m² ainsi qu'une station d'épuration.

Le règlement graphique du PLU précise les zones en rapport avec le golf :
- zone à urbaniser AUT correspondant aux constructions d'hébergement touristique (8,80 ha)
- zone à urbaniser AUTE correspondant aux constructions à vocation d'équipement (7,23 ha)
- zone naturelle NL correspondant aux activités de loisirs du golf (128,10 ha).

UN PROJET INADAPTÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La conséquence du changement climatique est la hausse des températures qui entraîne des canicules plus fréquentes, des sécheresses plus sévères et des phénomènes climatiques extrêmes, plus fréquents et violents. Le porteur de projet prévoit d'arroser le golf à l'aide d'un bassin de rétention qui récupère les eaux de drainage. En période de sécheresse, l'alimentation de ce bassin paraît

improbable. En effet le drainage du golf a surtout pour objectif l'évacuation rapide des eaux de pluie : il réduit ainsi les jours de fermeture pour cause d'intempérie. Puiser dans les ressources d'eau potable serait alors inévitable.

De plus, il apparaît que ce bassin subirait une très forte évaporation en période de fortes chaleurs et conduirait ainsi à une perte importante de la ressource en eau.

"Un golf haut de gamme de 18 trous nécessite une consommation moyenne de 5.000 m3/jour, ce qui correspond à la production nécessaire à la satisfaction des besoins d'une collectivité de 12.000 habitants." Source : *"les golfs et l'eau"* Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Synthèse et commentaire Opecst

Nous sommes responsables de la préservation des biens communs environnementaux, notamment de l'eau. Reconnaître cette responsabilité implique d'agir pour transformer nos sociétés dans le sens d'une plus grande sobriété.

Un tel projet de golf porterait atteinte à la ressource en eau du territoire ; ce modèle de croissance fondé sur l'exploitation effrénée de la ressource en eau doit être remis en cause.

UN MANQUE DE CONCERTATION

La population aurait du être consultée dès le départ, notamment les agriculteurs locaux.

Au lieu de cela, le porteur de projet a commencé par lancer les études et faire les acquisitions foncières, en achetant les terres agricoles au prix fort.

Une pétition est alors lancée pour l'abandon du projet de golf. Afin de sortir du silence, le promoteur a présenté le projet à la population lors d'une réunion publique, en octobre 2012 : un golf, un hôtel et un programme immobilier de près de 300 maisons. Juste après la réunion publique, cette pétition de 900 signatures contre le golf a été remise au préfet de l'Aude par le collectif des "Crocodiles du Cabardès".

En 2015, lors d'une autre réunion publique, le promoteur a présenté une deuxième version du projet : le golf comportera un hôtel, 45 maisons individuelles et un habitat groupé d'une cinquantaine d'appartements.

Le projet décrit dans le PLU est une troisième version : 68 villas, 52 maisons et 165 appartements.

Quel écart entre le projet présenté en 2015 à la population et celui du PLU !

Curieuse façon de prendre en compte l'avis de la population !

La Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, signée le 25 juin 1998 par trente-neuf États (dont la France), est un accord international visant la « démocratie environnementale ».

De telles pratiques privent d'effectivité l'accès des citoyens à l'information et leur participation à la décision publique en matière d'environnement, alors que les pouvoirs publics français doivent les garantir.

LE CHOIX HASARDEUX DU SITE ET LA TAILLE EXCESSIVE DU GOLF

A aucun moment, le rapport de présentation ne fait référence à une étude de marché : étude des besoins et comportements des joueurs de golf, situation économique du marché dans la région.

Est ce que les golfs de Carcassonne, Narbonne, Castres ou Mazamet sont saturés ?

Le promoteur aurait dû se poser cette question.

Fontiers-Cabardès est situé à une demi-heure de Carcassonne par la route. Cette commune est située en limite de plusieurs bassins de vie : Carcassonne, Bram, Mazamet, Revel, Castres, Labruguière. Difficile de trouver un site plus excentré.

Est ce que cet éloignement des centres urbains peut diminuer le nombre de clients potentiels du golf et sa rentabilité financière ? Cette question aussi est sensible.

UN FORT IMPACT SUR L'ACTIVITÉ AGRICOLE DU A L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

La mobilisation citoyenne est nécessaire pour assurer notre souveraineté alimentaire.

La LDH est déterminée à défendre et promouvoir le modèle agricole pratiqué dans la Montagne Noire, écologique et respectueux du vivant, juste socialement pour les paysans. Les pratiques locales (principalement élevages d'ovins, de caprins ou de vaches laitières) sont exemptes de produits chimiques toxiques pour les terres, l'eau, l'air et le vivant dans son ensemble.

Ces terres agricoles sont nécessaires à notre alimentation et il est hors de question qu'elles soient transformées en gazon, aussi vert soit-il.

LA BIODIVERSITÉ EN PÉRIL

Sur le papier, le projet du golf de Fontiers-Cabardès est de haute qualité environnementale. Facile à écrire mais difficile à réaliser. Des expériences innovantes sont en cours mais aujourd'hui le fait est que les golfs utilisent généralement des intrants agro-chimiques. Il est précisé dans le rapport de présentation que sera mise en œuvre une utilisation raisonnée des produits désherbants et pesticides. Cela n'est pas sans risque à cause du ruissellement qui entraîne ces produits vers la rivière La Dure.

Une vue sur la photo aérienne diffusée par le géoportail permet d'affirmer qu'une surface importante sera défrichée. Cet habitat pour la faune et la flore sera détruit. Il fait partie de la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de la Montagne Noire.

Le golf est de plus classé parmi les sports les plus polluants, à cause des balles perdues.

UN RISQUE FINANCIER QUI PÈSE SUR LA COMMUNE

Le promoteur est-il en mesure de financer une telle opération ?

Ce projet immobilier nécessite pour l'accueil de résidents temporaires de lourds investissements pour les infrastructures et les services. Qui va payer ? La presse a relayé l'existence d'une convention qui obligerait la commune à supporter une partie des coûts de réalisation des voiries, des réseaux d'adduction et d'assainissement. Irréalisable pour une commune de la taille de Fontiers Cabardès ! La presse rapporte aussi que le promoteur s'engagerait dans un projet urbain partenarial qui dégagerait Fontiers-Cabardès de frais que la commune ne pourrait supporter.

Le problème est que la rentabilité financière du projet n'est pas garantie. Le promoteur souhaiterait financer la création du parcours grâce à la plus-value effectuée sur la vente des terrains constructibles. Mais ce programme immobilier est démesuré : il reproduit autant de logements que dans tout le territoire communal. Il répond uniquement à une logique financière.

Compte-tenu de tous les éléments cités précédemment, la LDH, section de Carcassonne, considère que ce projet de golf doit être abandonné. Elle émet donc un avis défavorable au projet de PLU de Fontiers-Cabardès dans son état actuel, et demande au Conseil Municipal de modifier le PLU et d'abandonner ce projet de golf dans la Montagne Noire.

Je vous remercie, Monsieur le Commissaire Enquêteur de tenir compte de nos arguments dans le cadre de l'enquête publique.

La Ligue des droits de l'Homme, section de Carcassonne

Mireille Rebola
Le Moulin de Cals
11390 – Fontiès-Cabardès

le 10 juillet 2022
à
Monsieur Edmond de CHIVRE
Commissaire Enquêteur
PLU de Fontiès-Cabardès
11390 – Fontiès – Cabardès

Monsieur

Je vous écris depuis le bord de la Dure, dans un ancien moulin où je me suis installée il y a 32 ans.

J'ai vécu de nombreuses années en Aragon où j'ai souffert du manque d'eau.
L'Espagne est un pays qui subit une sècheresse terrible car elle n'a pas su préserver sa terre pendant de nombreux siècles, coupant les forêts sans avoir un programme de reboisement.
L'Espagne est devenue, en Europe, un pays semi-désertique !

Pourquoi ce préambule ? parce que lorsque j'ai découvert Fontiès dans la Montagne Noire, réservoir d'eau, ce qu'avait si bien intuité Pierre Paul Riquet , je n'ai eu de cesse de m'installer au milieu de cette nature admirable de diversité de flore et de faune.
Tous les visiteurs qui viennent séjourner au Moulin de Cals sont en admiration devant la nature verdoyante et un peu sauvage de ce territoire.
Aussi lorsque l'annonce d'un projet de golf immobilier s'est avérée imminente je m'y suis opposée.

En 2014 j'étais sur la liste de Monsieur Gilbert PLAGNES et nous avons été élus pour 6 ans : la plupart des habitants pensaient que nous étions opposés à cet UTN que l'ancien maire, Monsieur BONNAFOUS avait signé avec Madame LACOSTE et le groupe TELCAPI.
Je ne me suis pas représentée en 2020 car je ne peux imaginer qu'un golf puisse s'installer sur les meilleures terres agricoles de Fontiers. Ces terres pourraient être exploitées par de jeunes agriculteurs et fournir à la population locale ou plus lointaine des produits et une alimentation de qualité.

D'autre part je ne puis admettre que des dizaines et des dizaines d'hectares soient rasées alors que les arbres sont indispensables à notre survie, remplacés par du « gazon » qui devra être entretenu avec des produits phytosanitaires, les taupes appréciant particulièrement ces terres souples et grasses (ce serait une **aberration** car n'oublions pas que notre village a été le 1er du département à obtenir le label « zéro phyto »).
Un arrosage indispensable sera nécessaire pour entretenir un « green » impeccable : c'est un **non-sens** à l'heure actuelle où les problèmes d'eau se font sentir cruellement, même à Fontiers

(c'est la 1ère fois que je vois la Dure avec un débit aussi restreint fin juin) il est impensable que cette eau si précieuse serve à irriguer des terres pour le plaisir de quelques-uns.

Ce golf apportera peut-être des clients à quelques chambres d'hôtes mais ces avantages économiques sont bien moindres face aux dégâts que vont occasionner l'artificialisation des sols, la diminution des ressources en eau, la perte de terres agricoles, la disparition de la flore endémique et de la faune protégée.
On nous argumente ce que peut apporter ce projet immobilier golfique en développement touristique. Je n'y crois guère car l'activité des golfs est en déclin : ce n'est pas dans la culture de la France . Les touristes recherchent une authenticité spécifique à notre pays : la culture , la nature, l'Histoire, les produits artisanaux, la gastronomie .... découvrir à vélo , en randonnée, à cheval ...notre pays.

D'autres projets pourraient être envisagés plus intéressants comme certains ont vu le jour dans d'autres régions de France et permis un accroissement de l'activité économique de ces régions.

Pendant mon mandat de conseillère municipale j'ai amorcé le projet « village jardin remarquable » (il n'y en a qu'un en France actuellement , Chedigny en Indre et Loire, qui a vu son économie touristique devenir florissante au fil des années) .
D'autres projets, pour le plus grand nombre, peuvent suivre et suivront, j'en suis persuadée, car la Montagne Noire est un ferment de créativité.

Je voudrais que cet UTN sorte du PLU, et si cela n'est pas possible, je m'oppose alors au PLU tel qu'il est présenté actuellement.

Je reste optimiste quant à votre réponse car vous ne pouvez rester insensible aux problèmes et dégâts qu'engendrerait ce projet de golf immobilier.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma profonde estime.

Mireille Rebola

Sarah Ménager et Eric Julien

Lieu dit Bals

11390 FONTIERS CABARDES

0643860540 - 0623414716

Mr le Commissaire

Fontiers, le 12 juillet 2022

Monsieur Le Commissaire,

Nous vous remercions de prendre connaissance de notre requête concernant le PLU de notre commune Fontiers Cabardès.

Nous sommes touchés profondément à l'idée que la nature environnante soit impactée par la construction d'un complexe immobilier et l'aménagement d'un golf, c'est pourquoi nous nous opposons à la création de l'UTN proposée dans le PLU.

Nous sommes conscients que notre avis n'a pas beaucoup de poids. Notre contribution paraît futile. Pourtant, si l'impact environnemental de tels projets n'est pas considéré, n'est pas pris au sérieux, qu'allons-nous laisser à nos enfants sur notre Terre?

Le réchauffement climatique est déjà perceptible. Nous ne pouvons pas nous voiler la face et continuer à lancer des projets qui ont un impact aussi important.

Il nous semble que les terres de la Canade devraient restés des terres agricoles. La France doit garder un maximum de terres cultivables pour nourrir sa population et tendre vers une autonomie alimentaire.

D'autre part, c'est un véritable crève-cœur de savoir que de nombreuses espèces animales et végétales pourraient être détruites. La biodiversité est menacée partout dans le monde, un projet supplémentaire participera forcement à l'extinction d'espèces.

L'artificialisation des terres de la Canade semble aller à l'encontre de l'objectif de zéro artificialisation nette porté par le gouvernement et la loi « Climat et Résilience ». La construction d'un tel complexe immobilier aura des conséquences graves. Il sera à l'origine de graves inondations en aval.

Enfin, ce projet d'UTN paraît fou face aux enjeux liés à la gestion de l'eau. L'Aude manque terriblement d'eau. Les précipitations se font de plus en plus rares et touches inévitablement la Montagne Noire. Est-ce raisonnable de puiser de l'eau pour arroser des terrains de golf au détriment des cultures environnantes ?

Nous avons du mal à croire qu'à heure d'aujourd'hui, face aux enjeux climatiques, les collectivités et l'Etat ne soient pas conscients des conséquences dramatiques que peut avoir un tel projet.

Vous remerciant par avance de la prise en compte de cet avis, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Sarah Ménager et Eric Julien

Dominique TARANTINO
6 rue de la mairie
11170 MONTOLIEU
06 52 95 75 64

le 1er juillet 22

Monsieur le commissaire enquêteur
Mairie de Fontiès-Cabardès
5 rue de la Mairie
11390 FONTIÈRS - CABARDÈS

Bonjour Monsieur,

Je, soussignée, Dominique TARANTINO, maraîchère en Bio depuis 15 ans et éleveuse-fromagère pendant 15 ans avant dans l'AUDE, mère de plusieurs enfants (âgés de 13 à 32 ans) très conscients de la planète et des besoins urgents de changer totalement de fonctionnement afin que les HUMAINS puissent encore simplement VIVRE sur cette belle planète, demande l'arrêt du PROJET GOLFIQUE.
Comme disait GANDHI "vivons simplement pour que chacun puisse simplement VIVRE"...

Je vous demande de REFUSER totalement ce projet GOLFIQUE sur la commune de FONTIÈRS CABARDÈS pour plusieurs raisons:

1) Cette unité touristique nouvelle bétonne les terres agricoles de la montagne noire alors qu'il y a un grand besoin et plusieurs dizaines de jeunes agriculteurs qui recherchent des TERRES pour s'installer dans l'AUDE.

2) Le projet golfique est un "prête nom" pour un PROJET IMMOBILIER immense, infâme car ne respectant ni la nature, ni l'environnement, ni les habitants du village, démesuré et ABSURDE sachant qu'en France plusieurs centaines de milliers de personnes sont MAL LOGÉES ou non LOGÉES de tout. et 15% de la population française ne se chauffe pas correctement en hiver et ne mange pas suffisamment et correctement toute l'année et tombent gravement malades

3) De nombreuses études d'impacts sur la "faune et la flore" protégées ont montré l'ABERRATION de projet

4) les 3 décideurs de ce projet ont créé une SARL afin de lancer ce GOLF mais n'ont mis en total que 333€ d'apport chacun soit 1000€ en total = MARQUE d'un "ENGAGEMENT peu certain" !!!!

5) ces mêmes décideurs ont signé une CONVENTION ODIEUSE INJUSTE et MALHONNÊTE avec la MAIRIE de FONTIERS CABARDÈS

Je vous demande, SVP de faire remonter tous les arguments à Mr le PRÉFET de l'AUDE afin que le PLU de la Commune avec le golf soit refusé et que le Terres de la CANADE redevienne des TERRES AGRICOLES. NON CONSTRUCTIBLE

En espérant que Mr le PRÉFET donnera une décision finale JUSTE et DURABLE = NON à ce PROJET GOLFIQUE car je viens d'apprendre qu'il peut IGNORER toutes les lettres des CITOYENS et même votre AVIS s'il est DEFAVORABLE !!!!

Cordialement

Mme Pascale ALLEON
4 IMPASSE DES NOYERS
11310 SAINT-DENIS.

Saint-Denis, le 11 juillet 2022

Objet : Abrogation de la carte communale et projet de PLU de la commune de Fontiers-Cabardès.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse ce courrier pour exprimer mon avis sur l'abrogation de la carte communale et sur le projet de PLU, de la commune de Fontiers-Cabardès.

Je suis opposée à l'abrogation de la carte communale et donc à ce nouveau projet de PLU pour les raisons suivantes :

La parcelle 1826 et la parcelle 1828, qui est une voie d'accès privée en indivision familiale avec aire de retournement, m'appartiennent. Leur zonage en AU / Ilot A du projet ne me convient pas. Je refuse donc ce zonage de par le caractère inique de cette décision municipale.

Il y a plus d'une décennie, mon père, Monsieur Pierre Moutou m'a donné, ainsi qu'à chacun de mes frères et à ma sœur, une parcelle. Il a conservé pour lui une partie de cet ensemble hérité de sa famille. Cette donation a été faite par acte notarié, de Maître Jean-Paul SOUYRIS, notaire à Nailloux 31560, en date du 23 juillet 2010. La parcelle initiale U n°1188 a été divisée en 6 parcelles : n°1824,1825,1826,1827,1828 et 1829.
Il s'agit de terrains couverts de prairie, qui étaient en zone constructibles sur la carte communale.
Ces terrains actuellement situé en Ub sont considérés dans le projet de PLU comme « à enjeu environnemental modéré » et sont requalifiés en zone AU c'est à dire qu'ils passent du statut de « constructible » au statut de « à urbaniser ».
On peut émettre un sérieux doute sur la qualité des études environnementales sur lesquelles s'appuie la municipalité et sur lesquelles elle fonde ses décisions aux lourdes conséquences sur l'économie du foncier communal et pour les intérêts et l'économie des familles.

Ainsi, ces terrains se retrouvent dans le cadre d'Opération d'Aménagement Programmée définies par la collectivité, pour un ensemble de parcelles appelées à être à ouvertes à l'urbanisation par îlots et à en autoriser la réalisation des équipements correspondants, par délibération.

Expliquez-moi comment vendre ou construire sur des parcelles en absence totale de visibilité sur les agendas et sur les décisions communales ?

En effet, le PLU pour les zones AU prévoit dans son règlement :

- soit un traitement des demandes de permis de construire au fur et à mesure comme pour les parcelles du « chemin du bois », hors principe des îlots : Cf p 27, 8.4 Conditions d'Aménagement des Orientations d'Aménagement et de Programmation: « *Cette zone sera aménagée **au fur et à mesure des permis de construire** ».*

- soit le traitement de l'urbanisation par ilots comme pour les parcelles de « BOURG OUEST » : Cf p 25, 7.4 Conditions d'Aménagement des Orientations d'Aménagement et de Programmation « *Ces zones seront aménagées **au fur et à mesure, par îlots** ».*

Si je comprends bien, avec ces OAP, le conseil municipal devra décider d'un échéancier prévisionnel d'ouverture d'un l'îlot à l'urbanisation collective, l'objectif de densité moyenne à atteindre étant de 8 logements à l'hectare.
Le règlement défini par la commune vise par là à densifier l'urbanisation et à éviter le gaspillage de l'espace à l'instar d'une grande ville exposée au problème de « rétention foncière » et de spéculations financières ce qui n'est pas du tout le cas pour le village.

De plus, l'absence de tout calendrier et de tout échéancier dans le règlement du PLU ne permet pas une réelle vision programmatique pour l'ouverture à l'urbanisation des ilots ce qui laisse augurer d'une gouvernance s'inscrivant dans le temps et obérant toute réelle opérationnalité, impropre à répondre aux besoins de construire de la population.

Par ailleurs, le dossier « Orientations d'Aménagement et de Programmation » du PLU dans son chapitre 7 précise que :

- doit être créée, à partir de la route de Loubatière, une voie de desserte interne qui se termine en plateforme de retournement,
- une attention particulière devra être portée sur la présence des réseaux : eau potable, électricité, assainissement, défense incendie
- Ilot A : les arbres remarquables au milieu de l'unité foncière sont à préserver.

Or, pour l'îlot A,

- la voie de desserte interne qui se termine en plateforme de retournement existe déjà : cf facture du 13/11/2014 de la SARL COUZIGNE. Son revêtement est en cours d'aménagement,
- les réseaux : eau potable, électricité, assainissement, défense incendie sont présents ou à proximité immédiate cf cartes annexes:réseau AEP et carte annexe:réseau électrique du « DOSSIER PLAN LOCAL D'URBANISME, ENQUETE PUBLIQUE », assainissement : cf facture du 28/02/2021de l'entreprise CHAUVET TP et pour ce qui est de la défense incendie, une borne incendie se trouve à gauche à la jonction de la route de la Loubatière et du chemin privé de desserte des parcelles,
- en ce qui concerne les arbres remarquables qui sont à préserver, ce sont de simples noyers et il semble que leur état de santé ne soit pas des meilleurs car un d'entre eux a déjà dû être abattu il y a peu pour des raisons de sécurité.

Le choix de créer en espace interstitiel, les îlots de « Bourg Ouest », dans les extensions du centre-bourg, constitue selon moi une rupture d'égalité caractérisée entre les administrés et constituent des enclaves qualifiées AU en zone Ub et même Ua. Notamment dans le cas de la parcelle 1770 en Ua qui est contigüe aux parcelles 1828 et 1829 de l'îlot A : cf carte du règlement graphique du PLU.
Autre exemple l'enclavement quasi-total des trois îlots « Bourg Ouest » en Ub par l'encerclement Nord, Ouest, Sud et en partie Est. Ce choix est pour moi purement discriminatoire.

Au sujet du projet « *golfique et résidentiel* » :
Le massif de la Montagne Noire est le lieu choisi pour l'implantation du projet d'UTN.
Ce massif, trop longtemps impacté par les activités humaines devrait toutefois faire l'objet d'un large projet raisonné de réhabilitation et de dépollution.
Dans ce cadre, le village de Fontiers-Cabardès mérite mieux qu'un complexe « *golfique et résidentiel* ». En effet, un programme concerté de développement durable intégrant tourisme écoresponsable et protection de l'environnement et des patrimoines, qui intègrerait des opérations d'aménagement programmé (OAP) autres que de simple « habillages » d'anciens projets touristiques à visée urbanistique, permettrait de valoriser ce charmant village. Les emplois créés pourraient être tout aussi nombreux et beaucoup plus valorisants.

Le projet d'implantation d'UTN dont la réalisation engendrera des effets néfastes pour l'environnement ne restent plus à démontrer. Notamment, au moment où le réchauffement climatique nous questionne sur les ressources en eaux, sur les pollutions induites autant de surfaces que souterraines, sur la déforestation intensive entrainant des déséquilibres de biodiversité, déforestation assortie de l'artificialisation des sols.

Par conséquent, Monsieur le Commissaire enquêteur, je suis opposée à ce projet de PLU et à la suppression de la carte communale et j'émets un avis défavorable à la suppression de la carte communale et à ce projet de PLU qui me discrimine et autorise l'implantation de l'Unité Touristique Nouvelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes plus respectueuses salutations.

TRAVAUX PUBLICS ET PRIVES
TERRASSEMENTS
CANALISATIONS - VRD
CONSTRUCTIONS DE ROUTES
TRANSPORTS

CHAUVET TP

M. MOUTOU PIERRE

16, rue du château
11390 FONTIERS CABARDES

FACTURE 02-21-031

LIMOUX, le 28 Février 2021

Chantier 7200009 CREATION D'UN BRANCHEMENT EU PARCELLE 1188 A FONTIERS CABARDES

N°	Désignation	Quantité	Un.	P.U. en €	Total H.T. €
1	**Travaux préparatoires**				
1-1	Transfert matériel		F	600,00	
	TOTAL Travaux préparatoires				
2	**Branchement EU**				
2-1	Raccordement sur regard existant	1,00	U	200,00	200,00
2-2	Ouverture de tranchée sous chaussée goudronnée, évacuation des déblais, reblaiement en GNT 0/20	11,00	ML	60,00	660,00
2-3	Fourniture et pose de PVC Ø160mm et mise en oeuvre de calage en gravette y compris grillage avertisseur	11,00	ML	30,00	330,00
2-4	Fourniture et pose de boite de branchement Ø315/160mm	1,00	U	400,00	400,00
	TOTAL Branchement EU				**1 590,00**
3	**Voirie**				
3-1	Reprise de voirie en revêtement tri couches	1,00	F	700,00	700,00
	TOTAL Voirie				**700,00**

Désignation	Base	Taux	Montant
TOTAL H.T.			**2 290,00**
TVA à 20,00%	**2 290,00**	**20,00%**	**458,00**
TOTAL T.T.C. (en euros)			**2 748,00**

Conditions de Paiement Chèque

Conformément aux dispositions de l'art. L 443-1 du code de commerce, cette facture est payable sans escompte à la date indiquée ci=dessus. Son règlement postérieur donnera lieu au versement d'une pénalité de retard de 3 fois le taux d'intêret légal augmenté d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 £ sous réserve d'une indemnisation complémentaire par application des articles L. 441-6 et D. 441-5 du code de commerce.

payé chèque CCP
18/3/2021

ENTREPRISE CHAUVET TP
Z.I. - Avenue de Catalogne
11300 LIMOUX
Tél. 04 68 31 09 63
Fax 04 68 31 48 11
Siret 329 347 694 00039
Code APE 4312 A

SARL COUZIGNE
2 bis rue du Fort

11380 MAS CABARDES
Tél : 06.61.29.02.74
Fax :

Facture

MAS CABARDES, le 13/11/2014
Numéro : FA00209
Date de livraison : 13/11/2014

Adresse du chantier	Adresse de facturation
Monsieur et Madame Moutou Laurent, Moutou Lionel, Aleon Pascale, Bedos Aude RD 203 route de la loubatière 11390 Fontiers Cabardes	Monsieur et Madame Moutou Laurent, Moutou Lionel, Aleon Pascale, Bedos Aude 16 rue du chateau 11390 Fontiers Cabardes

Descriptif des travaux

Aménagement d'une entrée sur terrain agricole

Numéro	Description	Qté	Unité	PV HT	% Rem.	Montant HT	TVA
1	Terrassement muret et fond de faussé	1,00	F	400,00		400,00	20,00
2	Mise en place d'un tuyau diamètre 400 mm fourni par la mairie et entourage de 0/20 et compactage	13,00	Ml	53,80		699,40	20,00
3	Dalle BA ep 20 cm y compris coffrage et décoffrage finition tirée à la règle	12,00	M2	58,50		702,00	20,00

Escompte pour règlement anticipé : 0%
En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 1.5 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (loi du 31/12/93)

Taux	Base	Montant
0,00 20,00 10,00	1 801,40	360,28

Total HT	1 801,40
Postes Complémentaires	0,00
Total HT Net	1 801,40
TVA	360,28
Total TTC	2 161,68
Acompte	0,00
Net à payer	**2 161,68 €**

Clause de réserve de propriété :
Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et en accessoires. Le défaut de paiement de l'une ou quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens.

payé 22/11/2014
chèque CCS
4609085

Enquête publique de Fontiers Cabardès

4 juil. 2022 16:44 (il y a 4 jours)

Stephen MARSDEN <stephen.marsden@isdat.fr>

À plu.fontiers

Mme Kumiko Marsden

21 rue du château

Fontiers Cabardès

30 juin 2022

Sujet: Projet golf/Immobilier de Fontiers Cabardès

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous remercie de prendre connaissance de ma requête sur le projet de golf/immobilier du village.

Ce projet a été signé par l'ancienne commune et la société Telcapi le 8 février 2011 sans consultation publique ni évaluation de rentabilité. Le chiffrement du projet utilise des données antérieurs à la date de son dépôt, chiffres obsolètes si l'on considère l'accélération du bouleversement climatique qui chaque année dépasse les prévisions des experts.

Cette convention selon la mairie actuelle oblige les habitants à verser 300 euros de pénalités par jour pendant 30 ans si le PLU n'aboutit pas. Selon les termes de cette convention, puisque ce n'est pas un contrat, même un cas de force majeure comme l'évolution prévisible de la sécheresse, la pénalité s'applique. L'engagement sur tous les contrats avenir contenu dans la convention, semble être une clause léonine. La mairie aurait tenté d'annuler cette convention et aurait échoué la ou Villardonnel a réussi? On peut en douter si l'on considère l'hostilité à toute demande d'information publique.

Concernant le coût de réalisation de ce projet, la mairie nous dit que le financement sera intégralement pris en charge par Telcapi, selon les termes d'un PUP, négocié à posteriori, que personne n'a jamais vu. Mais qu'en est-il du coût d'entretien d'une telle structure lorsqu'elle sera à la charge d'une petite commune? Compensé par les recettes sur le foncier, n'est ce pas un pari dangereux? Le site de la cour des comptes mentionne de nombreux cas de communes surendettées par un projet golf qui n'a jamais équilibré ses comptes. La société civile est en droit de se poser la question de la responsabilité juridique des élus en cas de fiasco, l'assumeront-ils?

Persévérer dans cette opacité, c'est prendre le risque d'une catastrophe sociale, écologique, économique.

Les anciens habitants de la Canade, futur site d'implantation, se plaignaient déjà d'une pénurie d'eau pour leurs besoins quotidiens et professionnels. Or, lorsqu'on prend connaissance des projections Telcapi, on a la surprise de trouver l'installation d'un surpresseur sur le point de captage qui alimente le village, pour l'alimentation en eau primaire d'un complexe. Le texte est agrémenté d'une recommandation de « gestion vertueuse » de l'eau par la commune. Faut-il comprendre suppression des pertes de charges et donc réfection du réseau communal. Qui paiera? Actuellement, les sources existantes sur cette courbe de relief, sont en voie de tarissement, voir taries et comme chaque années, les décrets sécheresses intervienne plus tôt, le nombre de départements concernés est plus élevé.

A de nombreux endroits on comprend que ce projet étiqueté privé par la commune, n'existe pas sans une forte contribution de l'argent public. Beaucoup d'argent public si on tient compte de la défiscalisation. Quand nous réfléchissons aux conséquences fiscales de ce projet, nous pouvons nous inquiéter pour les investisseurs qui achèteront ces bâtiments, désireux de profiter de la défiscalisation. L'Association ADIM parle des pièges qui ruinent ces propriétaires car les bénéfices de défiscalisation sont insuffisants pour compenser les problèmes à la location. Les loyers sont d'une part déconnectés du marché local, et également ils déséquilibreraient les prix du marché. Ce genre de bâtiments sont souvent fabriqués à moindre coût, en conséquence les propriétaires souffrent d'immobilier de mauvaise qualité.

Imperméabiliser une telle surface au sommet du bassin versant après les récentes inondations qui ont fait tant de dégâts, est-ce une gestion raisonnée des risques? Briser l'éco-système, déforester, bétonner, perturber l'équilibre d'un des grands aquifères du Languedoc Roussillon en le polluant à la source, pour ce qui finalement est une spéculation immobilière, est-ce respectueux des enjeux vitaux, de l'urgence dans laquelle nous sommes?

La grande quantité de pesticides pour faire le joli green polluera la terre (c'est confirmé par les professionnels qui en font l'entretien) et nous consommerons cette eau, nous habitants en aval de terrain du golf, Ils nous faudra donc assumer le cout d'une nouvelle station de traitement hi-tech en même temps qu'une dégradation de la qualité, de la santé, facture à régler en argent public. Idem pour un réseau routier inadapté aux prévisions de trafic, argent publique.

La perte de la biodiversité encourage la faiblesse de l'immunité dans la nature, donc plus d'épidémies et d'anomalies du cycle naturel. Quelle tristesse de voir la ronde incessante des grumiers, le saccage d'un bien commun séculaire.

Les élus de la Montagne Noire souvent au moment de leur campagne promettent la préservation de l'environnement naturel, mais en face de ce projet démesuré, leurs discours sont contradictoires, voir dans le déni.

La promesse de la part du promoteur concernant l'emploi local est-elle écrite, chiffrée?

Je voudrais demander aux organisateurs locaux d'envisager une alternative créative pour notre commune. De s'en remettre à l'initiative local concertée pour sortir des dissensions existantes autour de ce sujet tabou. Confier la ressource d'un territoire partiellement protégé à des promoteurs immobilier seulement motivés par les bénéfices à court termes, c'est une confiscation du bien commun.

Ce projet privé et sans coeur (combien de fois Mme Lacoste et ses promoteurs sont-ils venus pour rencontrer et dialoguer avec les villageois?) est un corps inadapté implanté dans un environnement sans dialogue.

Est-ce parce qu'il s'agit d'un projet privé que les promoteurs peuvent faire ce qu'ils veulent? Les ressources naturelles sont des biens communs, selon Elinor Ostrom, la lauréate du prix Nobel d'économie, et il faut entre le propriétaire privé et la communauté locale étudier les risques causées par le projet. Ridiculiser les détracteurs n'est plus de mise au moment ou chacun a conscience des menaces qui pèsent sur le présent, qui compromettent notre avenir.

En vous remerciant pour votre attention et dans l'attente de recevoir vos réponses,

Cordialement,

Mme Kumiko Marsden

Monsieur Laurent MOUTOU

12 chemin d'en Taillade

81540 SOREZE

SOREZE le 11 juillet 2022

Monsieur le commissaire enquêteur

Mairie

113690 FONTIERS CABARDES

Objet : émission avis sur abrogation de la

Carte communale et projet de PLU à Fontiers-Cabardès

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je m'oppose à l'abrogation de la carte communale et à ce projet e PLU pour les raisons suivantes

- Je ne comprends pas que mon terrain soit en zone AU, alors qu'auparavant il était en zone constructible : 1er point. 2ème point : les travaux d'aménagement ont été réalisés, les terrains sont desservis par un chemin avec aire de retournement, l'eau et l'électricité apparaissent dans la carte AEP (adduction d'eau potable) et réseau électrique, le tout à l'égout y est aussi (facture des travaux)

- La bouche d'incendie est à proximité

- Ce classement en zone AU n'est pas justifiable, il s'agit d'une programmation d'urbanisation règlementée à laquelle je m'oppose. La parcelle (742 auparavant Trille) est considérée en zone urbanisable. Pourquoi pas la mienne ?

- Il semblerait que pour que le golf et l'UTN se réalisent on rend des terrains inconstructibles dans le village. Pourquoi ?

- Les 3 arbres soi-disant remarquables… (il n'en reste plus que 2) semblent être malades, 2 ont déjà été abattus pour des raisons de sécurité.

- Pourquoi pas d'îlots Chemin du bois ?

Voilà toutes les raisons pour lesquelles je m'oppose à l'abrogation de la carte communale et à ce projet de PLU de Fontiers-Cabardès. Serait-ce une nouvelle fois de la discrimination à l'encontre de notre famille.

Je vous prie d'agréer Monsieur le commissaire enquêteur l'expression de mes plus respectueuses salutations

Laurent MOUTOU

Parcelle 1825 et 1828 chemin en d'Vis

Monsieur Lionel MOUTOU

14 Rue George SAND

11800 TREBES

Trèbes, le 11 Juillet 2022

Monsieur,

Je soussigné Mr MOUTOU Lionel propriétaire de la parcelle n° 1825 sur la commune de FONTIERS-CABARDES, mandate mon père Monsieur Pierre MOUTOU afin d'exprimer un avis sur le projet de PLU de ladite commune.

Par conséquent, je vous prie de bien vouloir considérer la démarche de mon père et l'avis qu'il donnera comme étant les miens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de mes respectueuses salutations.

Monsieur Pierre MOUTOU

16 rue du château

11390 FONTIERS CABARDES

Fontiers-Cabardès le 10 juillet 2022

Monsieur le commissaire enquêteur

Mairie

113690 FONTIERS CABARDES

Objet : émission avis sur abrogation de la

Carte communale et projet de PLU à Fontiers-Cabardès

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis opposé à l'abrogation de la carte communale et à ce projet e PLU pour les raisons suivantes

- Je ne comprends pas que mon terrain soit en zone AU, alors qu'auparavant il était en zone constructible : 1er point. 2ème point : les travaux d'aménagement ont été réalisés, les terrains sont desservis par un chemin avec aire de retournement, l'eau et l'électricité apparaissent dans la carte AEP (adduction d'eau potable) et réseau électrique, le tout à l'égout y est aussi (facture des travaux)

- La bouche d'incendie est à proximité

- Ce classement en zone AU n'est pas justifiable, il s'agit d'une programmation d'urbanisation règlementée à laquelle je m'oppose. La parcelle (742 auparavant Trille) est considérée en zone urbanisable. Pourquoi pas la mienne ?

- Il semblerait que pour que le golf et l'UTN se réalisent on rend des terrains inconstructibles dans le village. Pourquoi ?

- Les 3 arbres soi-disant remarquables… (il n'en reste plus que 2) semblent être malades, 2 ont déjà été abattus pour des raisons de sécurité.

- Pourquoi pas d'îlots Chemin du bois ?

Voilà toutes les raisons pour lesquelles je m'oppose à l'abrogation de la carte communale et à ce projet de PLU de Fontiers-Cabardès. J'estime, qu'à mon égard il y a discrimination.

Je vous prie d'agréer Monsieur le commissaire enquêteur l'expression de mes plus respectueuses salutations

Pierre MOUTOU

Courrier par procuration de MOUTOU Lionel

1824 et 1828 chemin richivis.

Madame Aude BEDOS
Chemin de Montauriol
11 220 SERVIES EN VAL

Servies-en-Val, le 10 juillet 2022

Je soussignée Aude BEDOS propriétaire de la parcelle n° 1827 sur la commune de FONTIERS-CABARDES, mandate mon père Monsieur Pierre MOUTOU afin d'exprimer un avis sur le projet de PLU de ladite commune.
Par conséquent, je vous prie de bien vouloir considérer la démarche de mon père et l'avis qu'il donnera comme étant les miens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de mes respectueuses salutations.

Monsieur Pierre MOUTOU

16 rue du château

11390 FONTIERS CABARDES

Fontiers-Cabardès le 10 juillet 2022

Monsieur le commissaire enquêteur

Mairie

113690 FONTIERS CABARDES

Objet : émission avis sur abrogation de la

Carte communale et projet de PLU à Fontiers-Cabardès

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis opposé à l'abrogation de la carte communale et à ce projet e PLU pour les raisons suivantes

- Je ne comprends pas que mon terrain soit en zone AU, alors qu'auparavant il était en zone constructible : 1er point. 2ème point : les travaux d'aménagement ont été réalisés, les terrains sont desservis par un chemin avec aire de retournement, l'eau et l'électricité apparaissent dans la carte AEP (adduction d'eau potable) et réseau électrique, le tout à l'égout y est aussi (facture des travaux)

- La bouche d'incendie est à proximité

- Ce classement en zone AU n'est pas justifiable, il s'agit d'une programmation d'urbanisation règlementée à laquelle je m'oppose. La parcelle (742 auparavant Trille) est considérée en zone urbanisable. Pourquoi pas la mienne ?

- Il semblerait que pour que le golf et l'UTN se réalisent on rend des terrains inconstructibles dans le village. Pourquoi ?

- Les 3 arbres soi-disant remarquables… (il n'en reste plus que 2) semblent être malades, 2 ont déjà été abattus pour des raisons de sécurité.

- Pourquoi pas d'îlots Chemin du bois ?

Voilà toutes les raisons pour lesquelles je m'oppose à l'abrogation de la carte communale et à ce projet de PLU de Fontiers-Cabardès. J'estime, qu'à mon égard il y a discrimination.

Je vous prie d'agréer Monsieur le commissaire enquêteur l'expression de mes plus respectueuses salutations

Pierre MOUTOU

Moutou

Courrier reçu par procuration de BEDOS Aude née MOUTOU

Parcelle 1827 et 1828 chemin en indivision

Mr Pierre MOUTOU
né le 17 MAI 1938
à Fontiers Cabardes
16 Rue du Château
11390 Fontiers Cabardes

Fontiers Cds ce 12 Juillet 2022

Monsieur le Commissaire
Mairie de Fontiers Cds
11390 Fontiers Cdes

objet: Opposition au PLU

Né a Fontiers Cdes le 17 mai 1938, je ne comprends pas pourquoi mon terrain qui du temps de mon grand père, père, et moi, était constructible

Dans les années (1936 ou 37), mon grand père à vendu à Marie BAUQUIL pour construire, elle à vendu à la Mine de la Loubatière. A sa fermeture la Mine à vendu à la MAIRIE de Fontiers (1960 ou +)

Mon père a vendu au fond à Mr et Mme AMIEC (fromager et dentiste) qui ont construit leur VILLA. Ils avaient vue sur la plaine, et les Pyrenées.

Tout autour, il y a ~~des~~ des constructions,

Je souhaite que mon terrain reste constructible sans cela, je m'oppose une nouvelle fois au PLU.

J'ai pensé a ça cette nuit, je vous remercie de votre comprehention

Moutou

NB divisé en 1924, 1925, 1926, 1927 et 1928 et 1929.

Monsieur Pierre MOUTOU

16 rue du château

11390 FONTIERS CABARDES

Fontiers-Cabardès le 10 juillet 2022

Monsieur le commissaire enquêteur

Mairie

113690 FONTIERS CABARDES

Objet : émission avis sur abrogation de la

Carte communale et projet de PLU à Fontiers-Cabardès

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis opposé à l'abrogation de la carte communale et à ce projet e PLU pour les raisons suivantes

- Je ne comprends pas que mon terrain soit en zone AU, alors qu'auparavant il était en zone constructible : 1er point. 2ème point : les travaux d'aménagement ont été réalisés, les terrains sont desservis par un chemin avec aire de retournement, l'eau et l'électricité apparaissent dans la carte AEP (adduction d'eau potable) et réseau électrique, le tout à l'égout y est aussi (facture des travaux)

- La bouche d'incendie est à proximité

- Ce classement en zone AU n'est pas justifiable, il s'agit d'une programmation d'urbanisation règlementée à laquelle je m'oppose. La parcelle (742 auparavant Trille) est considérée en zone urbanisable. Pourquoi pas la mienne ?

- Il semblerait que pour que le golf et l'UTN se réalisent on rend des terrains inconstructibles dans le village. Pourquoi ?

- Les 3 arbres soi-disant remarquables… (il n'en reste plus que 2) semblent être malades, 2 ont déjà été abattus pour des raisons de sécurité.

- Pourquoi pas d'îlots Chemin du bois ?

Voilà toutes les raisons pour lesquelles je m'oppose à l'abrogation de la carte communale et à ce projet de PLU de Fontiers-Cabardès. J'estime, qu'à mon égard il y a discrimination.

Je vous prie d'agréer Monsieur le commissaire enquêteur l'expression de mes plus respectueuses salutations

Pierre MOUTOU

Parcelles 1829 et 1828 chemin en indivision